

# L'école de la République : la grande absente du débat sur la laïcité

Début mars 2011, le Haut Conseil à l'intégration a rendu un Rapport intitulé « Les défis de l'intégration à l'école et Recommandations du Haut Conseil à l'intégration au Premier ministre relatives à l'expression religieuse dans les espaces publics de la République », aisément consultable sur le site de la Documentation française.

Ce rapport reprend en grande partie, parfois à l'image d'un copier-coller, ce que le Haut Conseil à l'intégration écrivait déjà, le 24.10.10 dans son avis « Relever les défis de l'intégration à l'école – L'école, espace d'intégration sociale et culturelle ». Précédent avis dont Malika Sorel s'étonnait sur son blog, dès le 24.10.10 : « Voici le lien vers l'entretien que le Président du Haut Conseil à l'intégration, Patrick Gaubert, a donné au Journal du Dimanche, ainsi que le lien vers l'article rédigé par la journaliste Marie-Christine Tabet. Madame Tabet a eu accès à une version intermédiaire du rapport, qui a évolué depuis. J'ai été plus que surprise de retrouver ce document, qui est un document de travail, sur la toile. »

Un peu moins de cinq mois après la parution sur le Net de son avis précité, le Haut Conseil à l'intégration ne nous apprend quasiment rien de plus que ce qu'il nous annonçait déjà fin octobre 2010, à savoir la recrudescence et l'aggravation, en milieu scolaire, des revendications communautaristes qui conduisent certaines familles et, par voie de conséquence, certains élèves, à refuser l'enseignement de chapitres entiers des programmes de Lettres, d'Histoire, de Sciences, ainsi que le rejet de la pratique de certaines activités sportives. Il rappelle également, à juste titre, combien se développent des comportements d'exclusion au sein d'une même « communauté »,

sachant que l'école laïque au même titre que la République française « indivisible, laïque, démocratique et sociale » ne devrait, à mon sens, reconnaître aucune communauté. Enfin, ce rapport fait utilement mention des pressions communautaristes qui s'exercent sur le choix des vêtements, des pratiques alimentaires, sur l'expression des élèves de sexe féminin.

Je renvoie donc nos lecteurs à la lecture de l'article que j'avais rédigé à ce sujet et qui était paru sur le journal Riposte Laïque dès le 02.11.10 (1). A cette occasion, je maintiens ici que le présent Rapport du Haut Conseil à l'intégration, s'il a le grand mérite d'exister, ne nous apprend néanmoins rien de plus que ce que nous sachions déjà depuis le rapport rendu par cette même institution, en novembre 2000, « L'islam dans la république » et le Rapport Obin de juin 2004.

(<http://ripostelaique.com/L-avis-du-Haut-conseil-a-l.html>)

D'une manière générale, il faut se rendre à l'évidence : depuis plus de dix ans, les rapports se multiplient mais rien ne s'améliore à l'école de la République laïque française. Le gouvernement annonce un débat sur la laïcité, ouvert à partir du 05 avril prochain, dont on ne sait d'ailleurs exactement s'il portera sur la laïcité en général ou sur l'islam en particulier. Je m'interroge, en effet, sur ce point. Pourquoi ? Si le gouvernement souhaite engager un débat sur la laïcité, initiative que j'approuve plutôt pour ma part, il faudra alors poser sur la table tous les dossiers qui portent atteinte au principe de la laïcité et non pas seulement celui sur le chapitre relatif à la construction des mosquées ou la question des prières publiques. Non pas que ces sujets ne soient pas d'importance mais ils ne touchent qu'une partie des atteintes à la laïcité. De fait, si le gouvernement veut lancer un grand débat national sur le thème de la laïcité, l'examen des atteintes portées à celle-ci à l'hôpital public, dans les crèches publiques, dans les administrations, à l'école publique mais aussi, à bien des égards dans un certain nombre d'entreprises privées, sera incontournable. Dans le cas inverse, si l'actuel gouvernement refusait de traiter, en

toute transparence, de chacune de ces problématiques, il enverrait un tout autre message à l'opinion publique française qui serait, à mon avis, celui-ci : « Sous couvert de vous inviter à débattre sur le thème de la laïcité, nous n'allons en réalité débattre que de l'islam. » Ce qui serait, en vérité, très différent. Car l'exprimer en ces termes laisserait entendre que l'école ne rencontre de difficultés directement liées à la montée des communautarismes qu'avec l'islam. Or, l'école laïque et publique rencontre aussi des problèmes, en matière d'exigences alimentaires, avec des élèves de confession juive, et bien plus de difficultés encore avec la recrudescence de comportements liés à des phénomènes sectaires comme, par exemple, les Témoins de Jéhovah qui refusent les transfusions sanguines. Imaginez, cinq minutes, dans quelle situation judiciaire peuvent se retrouver des enseignants qui, en cas d'accident survenu en milieu scolaire, portent légitimement assistance et secours à leur élève et font néanmoins, au final, l'objet d'une plainte déposée par les parents de l'élève ....

Quelles que soient les intentions de l'actuel gouvernement, si le débat sur la laïcité semble d'ores-et-déjà provoquer un grand malaise au sein de nombreux partis politiques français, la question de l'école, quant à elle, crée un malaise plus pesant encore. Incontestablement, notre classe politique ainsi que certaines « élites », ne semblent pas apprécier d'être sollicitées sur les questions soulevées par le rapport du Haut Conseil à l'intégration de mars 2011. Voici quelques exemples à l'appui de ma pensée :

1/ Débat télévisé sur BFM-TV du 23.01.11 entre Jean-François Copé et Marine Le Pen.

Madame Le Pen interpelle Jean-François Copé en ces termes : »  
... vous n'avez rien fait pour empêcher les revendications d'interdits alimentaires dans les écoles publiques, laïques et républicaines ... »

Monsieur Copé parlera alors de sujets certes très sérieux tels que ceux de la délinquance puis de l'immigration mais, à aucun moment, il n'apportera une seule réponse à la question des

revendications d'interdits alimentaires à l'école publique et laïque. Plus inquiétant encore : il ne traitera jamais, au cours de ce débat, des problématiques graves auxquelles est confrontée l'école publique française. Pourquoi un tel silence ?

2/ Débat télévisé du 03 mars 2011 dans l'émission « A vous de juger » présentée par Arlette Chabot :

Acte 1 – Jean-François Copé soutient vigoureusement, face à Marine Le Pen, l'idée que Jean-Marie Le Pen s'était opposé à la loi sur l'interdiction du port de la burqa dans l'espace public.

Acte 2 – Marine Le Pen lui répond : « Pourquoi voulez-vous donc faire un débat sur « Appliquez la loi » ? Appliquez la loi ! C'est vous qui êtes au pouvoir, c'est vous qui avez le pouvoir. Interdisez les prières des rues, empêchez ces rassemblements, réintroduisez le porc dans les cantines, empêchez les revendications de jours fériés spécifiques, d'horaires séparés, de salles de prières dans les entreprises privées et dans les administrations. »

Acte 3 – Jean-François Copé apporte alors une réponse qui avait de quoi déprimer, à elle seule, un régiment d'armée : « C'est très exactement ce sur quoi nous allons travailler dans le mois qui vient. »

D'une part, Monsieur Copé annonce publiquement que le gouvernement va donc procéder à une application de la Loi de 1905 « dans le mois qui vient », ce qui revient donc à confirmer qu'il ne l'a pas fait depuis au moins cinq ans ! D'autre part, sur la question de la réhabilitation du porc au menu des cantines scolaires mentionnée par Madame Le Pen, ni Jean-François Copé ni Messieurs De Villepin, Bayrou et Moscovici présents sur le plateau de télévision, n'ont cru indispensable de devoir s'emparer du débat sur l'école publique et laïque française. C'est à désespérer de tout ! Et comme Monsieur Copé n'est pas à une incohérence près, après avoir rétorqué dans un premier temps à Madame Le Pen que la majorité à laquelle il appartient allait « travailler dans le mois qui vient » à l'application de la Loi de 1905, il énonce

ensuite tout ce que ce gouvernement avait fait en matière de laïcité. De deux choses l'une : soit ce gouvernement affirme, par la voix de l'un de ses représentants, avoir entrepris d'énormes chantiers au cours du présent quinquennat sur le dossier du respect de la laïcité, soit il avoue, au contraire, qu'il va réfléchir à tous les dossiers énoncés par Madame Le Pen sur la question du respect de la Loi de 1905. Mais en tout état de cause, il ne peut pas dire à la fois tout et son contraire !

Comment s'étonner ensuite que le Front National progresse en France comme viennent encore de le démontrer les résultats du premier tour des élections cantonales ?

En dehors des débats politiques, tout aussi déroutants sont les livres de programme de gouvernement rédigés par certaines autorités du Parti socialiste et publiés récemment. Afin de rester sur le seul thème de l'école, j'en soumetts deux à nos lecteurs :

3/ « Et si la France s'éveillait » écrit par le maire de Lyon Gérard Collomb (Editions Plon) :

Gérard Collomb aborde un certain nombre de sujets par ailleurs intéressants : sa vision de ce que serait « Un socialisme du XXIème siècle » (titre du chapitre 3, page 67), « L'ardente obligation européenne » (titre du chapitre 4, page 115) ou encore les questions relatives à la sécurité ou à l'immigration développées dans le chapitre 6 intitulé « Problèmes de droite, réponses de gauche ». Bien que je ne partage pas toutes ses opinions, je reconnais néanmoins à Monsieur Collomb, précisément sur la question de l'immigration et je tiens ici à le souligner, le mérite de ne pas avoir privilégié un discours angélique bien connu chez les socialistes : « Face à de tels mouvements, il est évident qu'un pays comme la France ne peut accueillir tous ceux que la misère ou tout simplement l'envie d'une condition meilleure poussent vers l'immigration. » (p.191)

Pour autant, si Monsieur Collomb accorde certes une place au thème de la laïcité, il en parle néanmoins sans jamais consacrer un seul chapitre à ce que serait un programme digne

de ce nom pour l'Ecole laïque et publique au Parti socialiste. Jules Ferry a dû se retourner dans sa tombe ! Et Jaurès avec lui ! La seule phrase que j'ai lue sur l'école est la suivante : »Les républicains pensaient que pour cela il fallait arracher l'éducation à la domination d'une Eglise qui faisait alors corps avec le camp monarchiste et conservateur. Les socialistes ont été évidemment partie prenante de ce combat-là. Ils sont au côté de Jules Ferry pour rendre l'école gratuite, laïque et obligatoire. Ils se reconnaissent aussi dans la loi de séparation de l'Eglise et de l'Etat de 1905, une loi à l'histoire plus complexe d'ailleurs que celle qu'on retient communément. » (Pages 109 et 110)

C'est un peu court, non ? Quel est votre Projet pour l'Ecole laïque et publique, au Parti socialiste ? Je regrette profondément ce vide sur la question de l'école laïque venant de Gérard Collomb qui est, par ailleurs, un élu que je respecte et dont j'approuve certaines de ses idées politiques, notamment ce qu'il écrit au sujet d' »un socialisme qui croit en la culture. »(Pages n°104 à 108)

Mais je le dis sans détours à la gauche française, pas seulement au Parti socialiste du reste : vous vous leurrez gravement si vous envisagez de mener la campagne électorale des présidentielles en 2012 sans un Projet d'envergure pour l'école laïque et publique en France. D'une manière générale, c'est très simple à comprendre : un programme de gauche, c'est l'Ecole (et la Recherche), l'Emploi, la Sécurité, la Santé, la Culture. En toutes circonstances, l'avenir de l'école doit, ou du moins, devrait demeurer la première de vos préoccupations car l'Ecole de la République, c'est l'avenir de la France. De la France en France. De la France en Europe. De la France dans le monde. Notre école doit en effet impérativement reconquérir la place qui a longtemps été la sienne dans le concert des nations européennes et du monde. Si la gauche en général et le Parti socialiste en particulier ne le comprennent pas très rapidement, toute la gauche ira dans le mur en 2012. Et ce quel que soit son (ses) candidat (s).

4/ « Pour changer de civilisation » de Martine Aubry avec 50

chercheurs et citoyens, aux éditions Odile Jacob :

J'avoue que la lecture de certaines lignes m'ont laissé on ne peut plus perplexe concernant le chapitre sur l'école. Autant je peux concevoir qu'une part plus importante soit accordée à la créativité à l'école, autant je ne peux pas cautionner certains discours qui n'ont hélas pas fait leurs preuves sur le terrain. Je pense en particulier à l'idée de « coconstruire les savoirs ». Sans oublier que certains exemples proposés dans ce livre sont parfois choquants. A titre d'exemple, voici ce qu'écrit François Taddéi dans le chapitre intitulé « Vers une école de la créativité pour l'épanouissement de citoyens actifs » :

« Un exemple venu du Canada montre l'apport de pratiques de coconstruction des savoirs. Un enfant fait une crise cardiaque en pleine école. Ses camarades choqués s'interrogent sur le cœur. Un cardiologue intervient en classe, expliquant comment se produit une crise cardiaque chez les adultes et pourquoi le manque de données empêche de mieux connaître le cœur des enfants. Intéressés, les élèves poursuivent la discussion, débouchant sur la coconstruction entre ce spécialiste et un réseau de classes de la première base de données épidémiologiques de cardiologie infantile ! De telles pratiques pourraient être initialement développées en France, dans un cadre informel, un club de sciences dans un lycée ou un stage d'été, et être intégrées progressivement dans l'enseignement, en développant de telles pédagogies par projet à tous les âges. » (Page 274)

Faut-il qu'un enfant fasse une crise cardiaque, ce qui fort heureusement arrive extrêmement rarement, pour solliciter la curiosité des enfants, en sciences, sur le cœur ? Ce genre d'exemple, je le dis très clairement, est parfaitement irresponsable. De plus, dans ce système, à quel moment l'instituteur ou le professeur fait-il cours ? Existe-t-il encore ? Enfin, je précise que le lycée n'a pas vocation à se transformer en « club », fut-il de sciences !

Non, sérieusement, une école à la hauteur des défis et des enjeux du présent siècle doit restaurer prioritairement

l'autorité de l'enseignant, le sens de l'effort et de la réflexion, le respect scrupuleux du caractère laïque de l'école, le recours à des programmes scolaires ambitieux et non revus au rabais, la valorisation du mérite individuel par la remise de prix, la gratuité complète de l'école tout le temps nécessaire de la scolarité (cursus supérieur y compris) pour les élèves les plus méritants et/ou brillants. Le temps est venu de cesser de recourir à des pédagogues fumeux qui ont, depuis plus de trente ans, tellement participé au massacre de nos intelligences dès leur plus jeune âge. Dans ce contexte, la lutte contre toutes les formes d'exclusion doit se combattre dès le plus jeune âge. Parmi celles-là, le non accès à la maîtrise de la lecture et de l'écriture constitue probablement la voie la plus sûre vers l'exclusion économique et sociale, parfois hélas le meilleur vecteur vers la voie de la délinquance. Dans ce cadre, je continue de préconiser d'imposer d'urgence, dès le cours préparatoire, le recours à la méthode syllabique d'apprentissage de la lecture. Je sais, pour l'avoir vécu et appliqué en classe de C.P, dans un quartier multi-ethnique d'un département où les taux de chômage et de délinquance atteignent des niveaux inquiétants, que c'est la seule méthode qui permette à tous les enfants sans exception de parvenir à la maîtrise tant orale qu'écrite de la langue française. Sur ce point, j'encourage tous ceux que ce sujet passionne à relire l'essai magistral de Liliane Lurçat, psychologue de renom et chercheur au CNRS, « La destruction de l'enseignement élémentaire et ses penseurs » (éd. F-X de Guibert) qui a mis en lumière le désastre national qu'a engendré la pratique de la méthode dite « globale » d'apprentissage de la lecture et qui, en retour, n'a malheureusement reçu que mépris de la part de pédagogues et linguistes en tous genres.

C'est à cela, rien qu'à cela, que doivent penser nos élus avant de penser à leurs alliances de circonstance, en ce jour de résultats électoraux. Toutefois, je souhaiterais terminer le présent article sur une note optimiste en remémorant un extrait du « Discours fondateur pour l'école républicaine » de

Nicolas Dupont-Aignan, prononcé le 05 février 2011, dans la salle Lamartine de l'Assemblée nationale :

« Faire de l'École publique la priorité des priorités. D'ailleurs Danton n'a-t-il pas prononcé le 13 août 1793 à la tribune de la Convention une formule restée célèbre, en expliquant que l'éducation était « après le pain, le premier besoin du peuple. »

« Après le pain, le premier besoin du peuple » : c'est-à-dire, en pratique, le premier besoin de tout peuple vivant. Le tout premier. C'est l'éducation. C'est dire l'ampleur de la tâche qui s'ouvre à nous.

Et là encore, comme dans tous les autres domaines, face à l'ampleur de cette tâche, nous devons nous faire confiance, arrêter de nous lamenter et trouver en nous-mêmes les ressources pour redresser la barre.

Et nous nous appuyerons donc pour cela – une fois n'est pas coutume – sur la communauté nationale, sur la nation, pour mener à bien ces réformes, s'il le faut par référendum. Car la nation, c'est le cadre démocratique.

En fait, et en deux mots, l'école doit redevenir une véritable « institution nationale ». Car il n'y a pas de République sans une école forte et fière. »

### **Bonapartine**

(1) <http://ripostelaique.com/L-avis-du-Haut-conseil-a-l.html>